

## 23 - Conventions de servitude pour passage en terrain privé d'une canalisation publique d'assainissement Rue Francis Carco - Chemin des Bicquey

**M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur** : Une canalisation publique d'assainissement relie le réseau d'assainissement de la rue Francis Carco au réseau du chemin des Bicquey en traversant différentes propriétés privées. Cette canalisation permet aussi de collecter les eaux usées de ces propriétés privées.

Dernièrement, la Ville de Besançon a entrepris la réhabilitation de cette canalisation publique d'assainissement.

Au préalable, les négociations engagées avec les propriétaires correspondants ont abouti à des accords sur la base de conventions de servitude établies à titre gratuit.

Les propriétés concernées sont cadastrées section :

- CH n° 39, appartenant à M. Alexis DUBOIS et Mme Virginie THALINGER,
- CH n° 122, appartenant à M. et Mme Patrick JOUBERT,
- CH n° 102, appartenant à M. et Mme Serge STAINMESSE,
- CH n° 37, appartenant à M. et Mme Jacques ORBEGOZO,
- CH n° 12, appartenant à M. Alain MARX,
- CH n° 134, appartenant à M. et Mme Yves AILLERIE.

Les frais d'acte notarié correspondants seront pris en charge par la Ville de Besançon.

### Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur ces conventions de servitude,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et les actes à intervenir.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 février 2015.*